



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GIRONDE

12 rue du Cardinal Richaud

33049 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 11 94 30

Site Internet : www.cdg33.fr

Mail : concours@cdg33.fr

Fax Service Concours : 05 56 11 94 44

CALENDRIER DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS - ANNÉE 2012

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : ***un concours peut être ajouté ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.***

Le Service Concours du CENTRE DE GESTION ne saurait être tenu pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

Tout candidat souhaitant s'inscrire à un concours (externe, interne ou 3^{ème} concours) ou à un examen professionnel, doit obligatoirement remplir un dossier d'inscription en respectant impérativement les dates et les lieux d'inscription indiqués sur le calendrier.

ATTENTION : L'inscription au CNFPT à la préparation d'un concours ne vaut pas inscription à ce concours auprès du Centre de Gestion.

Pour les concours ou examens organisés par le Centre de Gestion de la Gironde, les inscriptions s'effectuent, pendant les périodes réglementaires :

- **soit en se préinscrivant en ligne sur le site Internet www.cdg33.fr**
- **soit en adressant une demande écrite de dossier d'inscription par voie postale**, accompagnée d'une enveloppe grand format (21 x 29.7 cm) libellée à vos nom et adresse et affranchie pour un envoi de 100 gr.
- **soit en retirant le dossier d'inscription sur place.**

Pour les concours et examens organisés par d'autres centres de gestion, il convient de s'adresser directement auprès du Centre de Gestion organisateur.

Aucun dossier ne sera délivré sur demande téléphonique.

Dans tous les cas, le dossier d'inscription ou le dossier de préinscription imprimé au format PDF, accompagné des pièces demandées, devra être déposé ou transmis au Centre de Gestion, avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature (délai de rigueur).

Le dépôt des dossiers d'inscription doit être fait impérativement aux dates indiquées sur le calendrier au siège du CDG ou par envoi postal (cachet de la poste faisant foi).

LES CANDIDATS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS par la Commission des Droits et de l'Autonomie peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves en fonction de la nature de leur handicap. Pour obtenir cet aménagement, ils devront fournir, au moment de leur inscription :

- **le certificat médical établi par un médecin agréé** indiquant la catégorie du handicap, éventuellement sa nature, et attestant de la compatibilité de ce handicap avec le grade postulé et précisant les aménagements d'épreuves à mettre en place.
- la copie de la carte délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie.

CONCOURS ET EXAMENS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LES CONCOURS de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : Mairies, Communautés de Communes, C.C.A.S, Conseil Général, Conseil Régional... et établissements publics.

➤ **LES CONCOURS EXTERNES** : l'accès à ces concours est fonction du niveau de titre ou diplôme détenu par le candidat :

- **Catégorie A** : (diplômes de niveau II ou plus : licence, maîtrise...)
- **Catégorie B** : (diplômes de niveau III et IV : BAC, D.E.U.G, D.U.T, B.T.S, D.E...)
- **Catégorie C** : (diplômes de niveau V : C.A.P, B.E.P, B.E.P.C...).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme (sauf pour les professions réglementées) :

- les mères et pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- les sportifs de haut niveau, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la Jeunesse et des Sports.
- les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle) voir modalités dans les brochures des concours.

➤ **LES CONCOURS INTERNES** sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics justifiant d'une certaine ancienneté dans la Fonction Publique (les CES, CEC, CAE, autres contrats aidés de droit privé et emplois-jeunes n'ont pas la qualité d'agent public).

➤ **LES TROISIÈMES CONCOURS** sont ouverts, pour certains cadres d'emplois, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité d'élu local ou de responsable d'association ou une expérience professionnelle dans le cadre d'un contrat de droit privé, pendant une durée minimale de quatre années. Sont exclues du décompte les périodes pendant lesquelles les candidats avaient la qualité de fonctionnaire, d'agent public, de magistrat ou de militaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale organise, chaque année, des concours de recrutement accessibles sans conditions d'âge à l'exception de la filière Police.

A l'issue de ces concours, les lauréats figurent sur une liste d'aptitude d'une durée initiale de validité d'un an, renouvelable deux fois, sur demande écrite, si le lauréat est encore à la recherche d'un emploi à l'issue de la première ou de la deuxième année d'inscription. Cette liste d'aptitude a une valeur nationale.

A noter : LA RÉUSSITE A UN CONCOURS NE VAUT PAS RECRUTEMENT. Il appartient au lauréat de rechercher un poste. Le pouvoir de nomination relève de la seule compétence du Maire ou du Président de la collectivité ou de l'établissement public.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS concernent les agents titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique territoriale et qui désirent évoluer dans leur cadre d'emplois ou dans le cadre d'emplois immédiatement supérieur.

REMARQUE : En l'absence de convention passée avec le Centre de Gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel, la collectivité qui recrute se verra facturer une participation au titre des frais d'organisation du concours ou de l'examen (coût du lauréat).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS ORGANISÉS

EN 2012 (mis à jour le 14/12/2011)

(sous réserve de modifications réglementaires)

Intitulé du Concours ou de l'Examen Professionnel	CAT	Conditions d'accès au concours et Organismes	Période de retrait et de dépôt du dossier d'inscription	Épreuve(s) Écrite(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Concours ATTACHÉ TERRITORIAL Interne, Externe et 3 ^{ème} Concours (Pour l'interrégion SUD-OUEST) Spécialités : - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et social - Analyste - Animation - Urbanisme, développement des territoires	A	<p>Concours externe : Ouvert, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme dans les conditions fixées par décret.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, à la date de la 1ère épreuve, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation, à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	Retrait par voie postale du 22/05/2012 au 13/06/2012 Retrait au siège et internet du 22/05/2012 au 20/06/2012 Date limite de dépôt le 28/06/2012	14/11/2012
Examen Professionnel ATTACHÉ PRINCIPAL	A	CDG 47 53 rue Cartou 47901 AGEN CEDEX 9 05 53 48 00 70 www.cdg47.fr	Retrait au siège et internet du 03/01/2012 au 01/02/2012 Date limite de dépôt le 09/02/2012	17/04/2012
Concours ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE	C	CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00 www.cdg40.fr	Retrait au siège et internet du 04/10/2011 au 02/11/2011 Date limite de dépôt 10/11/2011	14/03/2012

FILIÈRE TECHNIQUE

<p>Concours Externe</p> <p>INGÉNIEUR</p> <p>Spécialité :</p> <p>Infrastructures et réseaux</p>	<p>A</p>	<p>Diplôme d'Ingénieur habilité par l'État après avis de la commission des titres d'ingénieurs, ou diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou diplôme de géomètre expert délivré par l'Etat ou titre ou diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.</p> <p>Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.</p> <p>Ce concours est commun à plusieurs CDG. Les spécialités sont réparties comme suit :</p> <p>CDG 31 : Informatique et systèmes d'information CDG 64 : Ingénierie, gestion technique et architecture CDG 87 : Prévention et gestion des risques CDG 34 : Urbanisme, aménagement et paysages</p>	<p>Retrait par voie postale du 17/01/2012 au 08/02/2012</p> <p>Retrait au siège et internet du 17/01/2012 au 15/02/2012</p> <p>Date limite de dépôt le 23/02/2012</p>	<p>20/06/2012</p>
<p>Concours</p> <p>TECHNICIEN</p> <p>Spécialité :</p> <p>Aménagement urbain et développement durable</p>	<p>B</p>	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes.</p> <p>Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Ce concours est commun à plusieurs CDG. Les spécialités sont réparties comme suit :</p> <p>CDG 31 : Réseaux, voirie et infrastructures CDG 82 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 81 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 34 : Bâtiments, génie civil CDG 11 : Déplacements, transports CDG 66 : Espaces verts et naturels CDG 40 : Services et interventions techniques CDG 69 : Métiers du spectacle</p>	<p>Retrait par voie postale du 03/11/2011 au 23/11/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 03/11/2011 au 30/11/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 08/12/2011</p>	<p>11/04/2012</p>

FILIÈRE TECHNIQUE

<p>Concours</p> <p>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</p>	<p>B</p>	<p>Ce concours est commun à plusieurs CDG. Les spécialités sont réparties comme suit :</p> <p>CDG 31 : Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 81 : Aménagement urbain et développement durable CDG 64 : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 64 : Bâtiments, génie civil CDG 11 : Déplacements, transports CDG 66 : Espaces verts et naturels CDG 40 : Services et interventions techniques CDG 40 : Réseaux, voirie et infrastructures</p>	<p>Retrait au siège et internet du 20/03/2012 au 18/04/2012</p> <p>Date limite de dépôt le 26/04/2012</p>	<p>27/09/2012</p>
--	----------	---	---	-------------------

FILIÈRE TECHNIQUE

<p style="text-align: center;">Concours</p> <p style="text-align: center;">ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">CDG 33 - Bâtiment, TP, VRD CDG 24 : - Restauration - Logistique et sécurité CDG 40 : - Conduite de véhicules - Espaces naturels, Espaces verts - Mécanique, Électromécanique, Électronique, Électrotechnique CDG 47 : - Environnement, Hygiène</p>	C	<p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (C.A.P., B.E.P.) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p>Concours interne : Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 05/07/2011 au 07/09/2011</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 05/07/2011 au 14/09/2011</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 22/09/2011</p>	18/01/2012
<p style="text-align: center;">Examen Professionnel</p> <p style="text-align: center;">ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">CDG 33 - Bâtiment, TP, VRD - Communication, spectacle CDG 24 : - Restauration - Logistique et sécurité - Artisanat d'art CDG 40 : - Conduite de véhicules - Espaces naturels, Espaces verts - Mécanique, Électromécanique, Électronique, Électrotechnique CDG 47 : - Environnement, Hygiène</p>	C	<p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.</p>	<p style="text-align: center;">Retrait par voie postale du 05/07/2011 au 07/09/2011</p> <p style="text-align: center;">Retrait au siège et internet du 05/07/2011 au 14/09/2011</p> <p style="text-align: center;">Date limite de dépôt le 22/09/2011</p>	18/01/2012

FILIÈRE MÉDICO SOCIALE

<p align="center">Examen professionnel</p> <p align="center">ÉDUCATEUR-CHEF DE JEUNES ENFANTS</p>	<p align="center">B</p>	<p>Ouvert aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et comptant 3 ans de services dans le cadre d'emplois ; - éducateurs principaux comptant 3 ans de services dans le cadre d'emplois. <p>Toutefois, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.</p>	<p align="center">Retrait par voie postale du 29/11/2011 au 30/01/2012</p> <p align="center">Retrait au siège et internet du 29/11/2011 au 06/02/2012</p> <p align="center">Date limite de dépôt 13/02/2012</p>	<p align="center">13/03/2012</p>
<p align="center">Concours</p> <p align="center">ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF</p>	<p align="center">B</p>	<p align="center">Organisé par le : CDG 47 53 rue Cartou 47901 AGEN CEDEX 9 05 53 48 00 70</p> <p align="center">www.cdg47.fr</p>	<p align="center">Retrait au siège et internet du 05/06/2012 au 04/07/2012</p> <p align="center">Date limite de dépôt 12/07/2012</p>	<p align="center">04/10/2012</p>
<p align="center">Concours</p> <p align="center">AUXILIAIRE DE SOINS DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p align="center">C</p>	<p align="center">Organisé par le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p align="center">www.cdg40.fr</p>	<p align="center">Retrait au siège et internet du 15/05/2012 au 20/06/2012</p> <p align="center">Date limite de dépôt 28/06/2012</p>	<p align="center">A compter du 18/10/2012</p>

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

<p>Concours</p> <p>ATSEM DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p>C</p>	<p>Organisé par le : CDG 40 Maison des Communes 175 place de la Caserne Bosquet BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 85 80 00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg40.fr</p>	<p>Retrait au siège et internet du 15/05/2012 au 20/06/2012</p> <p>Date limite de dépôt le 28/06/2012</p>	<p>17/10/2012</p>
<p>Examen Professionnel</p> <p>AGENT SOCIAL DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p>C</p>	<p>L'examen professionnel est ouvert aux agents sociaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.</p> <p>Par ailleurs, les candidats sont autorisés, en application du deuxième alinéa de l'article 13 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, à subir les épreuves de l'examen professionnel l'agent social de 1^{ère} classe au plus tôt un an avant de remplir les conditions pour figurer sur le tableau d'avancement.</p>	<p>Retrait par voie postale du 15/05/2012 au 13/06/2012</p> <p>Retrait au siège et internet du 15/05/2012 au 20/06/2012</p> <p>Date limite de dépôt le 28/06/2012</p>	<p>17/10/2012</p>
<h2 style="background-color: yellow;">FILIÈRE ANIMATION</h2>				
<p>Examen Professionnel</p> <p>ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p>C</p>	<p>Examen professionnel ouvert aux adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant trois ans de services effectifs dans leur grade. (y compris la période normale de stage et non compris les périodes accomplies en qualité de non titulaire).</p> <p>Outre les conditions statutaires et d'ancienneté, les candidats sont autorisés, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 13 du décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, à subir les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions de nomination au grade d'avancement</p>	<p>Retrait par voie postale du 08/11/2011 au 30/11/2011</p> <p>Retrait au siège et internet du 08/11/2011 au 07/12/2011</p> <p>Date limite de dépôt le 15/12/2011</p>	<p>20/03/2012</p>

FILIÈRE CULTURELLE

Examen professionnel ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE	C	Organisé par le : CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 64006 PAU CEDEX www.cdg-64.fr	Retrait au siège et internet du 08/11/2011 au 07/12/2011 Date limite de dépôt le 15/12/2011	15/03/2012
Concours et Examen Promotion Interne DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1^{ère} et 2^{ème} CATÉGORIE	A	Organisation Nationale CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00 www.cigversailles.fr	Retrait au siège et internet du 17/01/2012 au 15/02/2012 Date limite de dépôt le 23/02/2012	A compter du 02/05/2012
Concours PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	La répartition des spécialités au niveau national sera précisée ultérieurement www.cdg33.fr	Retrait par voie postale du 05/06/2012 au 27/06/2012 Retrait au siège et internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	A compter du 15/01/2013

FILIÈRE SÉCURITÉ

Examen Promotion Interne DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A	Organisation Nationale : CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00 www.cigversailles.fr	Retrait au siège et internet du 24/07/2012 au 12/09/2012 Date limite de dépôt le 20/09/2012	05/12/2012
---	---	---	--	------------

FILIÈRE SPORTIVE

Concours CONSEILLER DES APS	A	Organisation Nationale : CIG 78-91-95 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX 01 39 49 63 00 www.cigversailles.fr	Retrait au siège et Internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	08/11/2012
Concours EDUCATEUR DES APS	B	CDG 66 6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX 04 68 34 88 66 www.cdg66.fr	Retrait au siège et Internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	08/11/2012
Concours ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	<p>Concours externe : ouvert, aux candidats titulaires du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) homologué au niveau III, spécialité « perfectionnement sportif », complété du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » pour les mentions de ce diplôme relevant du secteur aquatique ou de la natation ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Concours interne : ouvert, aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>3ème concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins à la date de la 1ère épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou de plusieurs activités professionnelles. - ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p style="text-align: center;">www.cdg33.fr</p>	Retrait par voie postale du 05/06/2012 au 27/06/2012 Retrait au siège et Internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	08/11/2012
Examen promotion interne ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	CDG 48 2 bis Boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr	Retrait au siège et Internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	08/11/2012
Examen promotion interne ÉDUCATEUR DES APS	B	CDG 48 2 bis Boulevard Théophile Roussel 48000 MENDE 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr	Retrait au siège et Internet du 05/06/2012 au 04/07/2012 Date limite de dépôt le 12/07/2012	08/11/2012